

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Quatrième séance: 5 octobre 2004: 14 h 15 – 17 heures

Président: M. Brasher (Royaume-Uni)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo
J. Vasquez
M. Yeater

PNUE: N. Rotich

Rapporteurs: J. Caldwell
H. Gillett
T. Inskipp
R. Mackenzie
A. St. John

Après une suspension de séance, les rapports résumés des première et deuxième séances du Comité sont examinées.

Les corrections suivantes sont apportées au document CoP13 Com. II Rep. 1:

- a) Le point 8.4 devrait précéder le point 8.3.
- b) Au point 8.4, remplacer l'avant-dernière phrase du dernier paragraphe par la phrase suivante: L'observateur d'IWMC-World Conservation Trust déplore que les ONG, qui participent en grand nombre à la CdP13 et qui sont nombreuses sur la liste des donateurs agréés, ont très peu contribué au financement externe de la CITES, en particulier au projet sur les délégués parrainés en 2002 et 2003 et probablement en 2004.
- c) Toujours au point 8.4, dissocier les délégations de Maurice et de Sainte-Lucie de la déclaration concernant les Parties ayant des délégations de plus de deux personnes. Remplacer la cinquième phrase par la phrase suivante: La délégation des Bahamas, appuyée par celles du Chili, de Maurice et de Sainte-Lucie, approuvent cette intervention. De plus, la délégation des Bahamas souligne que certaines Parties ayant deux délégués parrainés sont en fait représentées par des délégations plus nombreuses. La délégation de Sainte-Lucie demande que l'on accorde une attention particulière aux petits Etats insulaires en développement et que ces petits pays puissent avoir deux délégués parrainés.

Les corrections suivantes sont apportées au document CoP13 Com. II Rep. 2:

- a) Au point 8.3, la première ligne devient: Le Président annonce que le Groupe de travail sera ouvert et sera présidé par...
- b) Au point 11.1, remplacer l'avant-dernière phrase du deuxième paragraphe par: Les délégations de l'Argentine, de Cuba, du Kenya et du Mexique soulignent que la question a été examinée de manière approfondie à la CdP12 et que, compte tenu de l'excellent travail réalisé par les Comités CITES, la révision proposée par l'Australie n'est pas justifiée.

- c) Au point 11.2, deuxième phrase, ajouter au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, après "les Pays-Bas"; à la fin du septième paragraphe, ajouter la phrase suivante: Le Comité prend note des informations communiquées par le Secrétaire général.
- d) Au point 11.3, après "les Pays-Bas", ajouter , en tant que Président du groupe de travail du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur le point 11.3 de l'ordre du jour.

Questions stratégiques et administratives

12. Coopération avec d'autres organisations

12.1 Synergie entre la CITES et la CDB

12.1.1 Pour une meilleure synergie dans l'application de la CITES et de la CDB

La délégation des Pays-Bas, au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, appuyée par la délégation du Kenya, présente les documents CoP13 Doc. 12.1.1 et 12.1.1, annexe (Rev. 1), notant que les buts de la CITES et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'appuient mutuellement. Le Secrétaire exécutif de la CDB fait une déclaration au sujet de l'importance de la coopération entre les conventions touchant à la biodiversité. Il souligne que la CITES et la CDB ont en commun des buts importants et sont des partenaires naturels. Il mentionne plusieurs initiatives pertinentes, notamment un groupe de contact comprenant des accords multilatéraux sur l'environnement et le récent atelier de spécialistes sur la coopération et la synergie CITES/CDB, tenue à Vilm (Allemagne). Le représentant du PNUE souligne qu'une plus grande synergie est indispensable pour atteindre le but 2010 du Sommet mondial sur le développement durable et réduire la perte de biodiversité. Le Secrétaire général de la CITES se félicite des commentaires de son collègue de la CDB et souligne l'importance de la synergie et de la collaboration entre les deux Conventions. Il appuie des projets de décisions figurant dans le document CoP13 Doc. 12.1.1, annexe (Rev. 1). Les délégations du Brésil, du Mexique, du Nigéria, de l'Ouganda, du Pérou et du Qatar, ainsi que les observateurs de TRAFFIC et de l'UICN – L'Union mondiale pour la nature appuient le document, de même que la Présidente du Comité pour les plantes, qui note en outre que son rapport à la Conférence des Parties comporte un projet de décision demandant au Comité pour les plantes de relier ses activités à la Stratégie mondiale de la CDB pour la conservation des plantes.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations de l'Inde, du Japon et de la Nouvelle-Zélande et par l'observateur de *Defenders of Wildlife*, soutient l'objectif d'améliorer la synergie et se félicite du travail accompli lors de l'atelier de Vilm. La délégation des Etats-Unis propose que les recommandations soient soumises au Comité permanent pour une première analyse afin de déterminer celles qui s'appliquent à la CITES. Le Président prie les Pays-Bas de réunir, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, un groupe de rédaction comprenant le Kenya, les Etats-Unis et les autres Parties préoccupées par cette question, dans le but de réviser les projets de décisions figurant au document CoP13 12.1.1 annexe (Rev. 1) et de les présenter à une prochaine session du Comité.

12.1.2 Principes et lignes directrices pour l'utilisation durable

La délégation de la Namibie présente des documents CoP13 Doc. 12.1.2 et 12.1.2 annexe 2 (Rev. 1) et annexe 3. Elle attire l'attention sur la définition de "l'utilisation durable" dans l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et sur les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique adoptés par la Conférence des Parties à la CDB dans sa décision VII/12 en février 2004. La délégation estime que ces Principes et directives pourraient aider les Parties à émettre des avis de commerce non préjudiciable aux fins de la CITES. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Ghana, du Japon, du Nigéria, de la Norvège et du Venezuela appuient l'adoption du projet de résolution figurant dans l'annexe 2 (Rev. 1) et des projets de décisions figurant dans l'annexe 3, sans autre amendement;

toutefois, la délégation du Ghana se dit préoccupée par les implications budgétaires éventuelles du paragraphe a) du premier projet de décision pour le Secrétariat.

La délégation des Etats-Unis propose les deux amendements suivants aux projets de résolutions figurant à l'annexe 2 (Rev. 1): retirer le cinquième paragraphe qui fait référence aux Parties à la CITES qui sont également Parties à la CDB, et dans le paragraphe a), remplacer "d'utiliser" par d'envisager, compte tenu des conditions nationales, d'appliquer. La délégation du Canada indique qu'elle pourrait accepter cet amendement.

Au paragraphe b) du premier projet de décision contenu dans l'annexe 3, la délégation du Canada propose de remplacer les mots "le travail fait sur" par l'examen de; dans le deuxième projet de décision, elle propose de remplacer "prépareront" par solliciteront. La délégation de la Fédération de Russie propose deux amendements au paragraphe c) du premier projet de décision de l'annexe 3: remplacer "le travail fait sur ces" par les, et d'insérer pertinents, identifiés par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, entre "directives" et "dans". La délégation des Etats-Unis d'Amérique soutient le deuxième projet de décision de l'annexe 3, adressé au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes. Elle considère cependant que le projet de décision de l'annexe 3, à l'adresse du Secrétariat, est prématuré et propose de reporter toute action de ce type jusqu'à ce que ces deux Comités aient terminé leur examen des Principes et directives. La délégation d'Israël appuie cette proposition. La délégation de la Norvège propose de répondre à la préoccupation des Etats-Unis en ajoutant, dans le premier projet de décision, une référence aux travaux qu'entreprendront le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes conformément au deuxième projet de décision.

La délégation de l'Inde estime que la définition d'utilisation durable par la CDB ne doit pas être adoptée au titre de la CITES qui, elle-même, définit les obligations des Parties. La délégation de l'Australie partage cette opinion et ajoute qu'une analyse rigoureuse est nécessaire pour confirmer que les Principes et directives d'Addis-Abeba sont totalement compatibles avec les approches politiques et réglementaires de la CITES; elle souligne qu'il existe un instrument efficace et pratique pour aider à rendre des avis de commerce non préjudiciable, *IUCN Guidance for CITES Scientific Authorities* (orientations de l'UICN à l'intention des autorités scientifiques). La délégation de l'Australie suggère en outre qu'il serait plus efficace de rechercher une synergie dans le cadre du protocole d'accord entre la CITES et la CDB et en forgeant des liens plus solides entre les autorités nationales compétentes.

A la demande du Président, la délégation de la Namibie accepte d'examiner les différentes propositions de rédaction et les discussions du Comité, puis de revenir au Comité avec une proposition révisée lors d'une séance ultérieure.

La séance est levée à 17 heures.